

Date : 27/03/13

Trois lauréates de l'absurdité

Dans leur rapport, **Jean - Claude Boulard** et Alain Lambert désignent trois règles qui remportent le palmarès de l'absurdité.

> Première place : la norme « saucisses, œufs durs, nuggets ». Le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011 prescrivent la place respective des saucisses, des œufs, des nuggets, petits pois et autres produits dans tous les restaurants scolaires de France. Mais personne n'assure le contrôle. Aussi absurde que cela puisse paraître, le décret a été signé par pas moins de dix ministres.

> Deuxième place : la norme « ouvre la fenêtre qu'on respire un peu ». La loi du 12 juillet 2010 prévoit l'obligation de surveiller la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public comme les écoles ou les centres de loisirs. Le décret du 5 janvier 2012 qui lui fait suite, précise que l'évaluation consiste à vérifier la présence ou non de fenêtres, vérifier si les fenêtres s'ouvrent facilement, et examiner les bouches ou grilles d'aération.

> Troisième place : la norme sismique « là où la terre ne tremble pas ». Depuis le 1er mai 2011, une réglementation antisismique est applicable aux nouvelles constructions dans des zones qui n'ont jamais connu de secousses sismiques. Le surcoût estimé est de l'ordre de 1 à 5 % suivant le type d'édifice. « C'est vrai que Le **Mans** est très connu pour ses tremblements de terre ! » ironise **Jean - Claude Boulard**, également **maire** de cette ville de la Sarthe.

Évaluation du site

Le site Internet du journal La Nouvelle République du Centre-Ouest diffuse des articles concernant l'actualité générale.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 959

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine